

CONCOURS D'ARTS GRAPHIQUES HABITAT 76

FICHE D'INSCRIPTION ET DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

autorise mon enfant....., âgé deans à participer au concours de dessin organisé par habitat76 sur le thème **du recyclage**.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités des 11 articles précités et plus particulièrement :

ARTICLE III : MODALITÉS PRATIQUES

3.1- les oeuvres doivent être réalisées sur du papier de format A4. Toutes les techniques manuelles disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation des oeuvres, y compris le collage.

3.2- un formulaire de participation doit accompagner chaque oeuvre : doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom, l'adresse, l'âge de l'enfant, et la signature de leurs représentants légaux.

3.3- les oeuvres reçues seront réparties, en fonction de l'âge des participants, dans une des deux catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 6 à 9 ans

- Catégorie 2 : 10 à 15 ans

3.4- l'oeuvre et le formulaire de participation doivent être envoyés avant le 31 juillet 2010 :

- soit par courrier à habitat 76, Cellule Communication, 17 rue de Malherbe, 76000 Rouen.

- soit à l'adresse électronique communication@habitat76.fr, à condition que la qualité du fichier permette une impression acceptable au format A4.

3.5- les oeuvres ne seront pas retournées aux participants.

ARTICLE VI - CESSION DE DROITS D'AUTEUR

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à habitat 76. La cession des droits patrimoniaux par les représentants légaux de l'auteur induit notamment le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation. Habitat 76 pourra ainsi reproduire les dessins dans divers formats et sur tous les supports : revues, affiches, exposition, insertion presse, dépliants, internet etc... Habitat 76 pourra utiliser les des dans le cadre de représentation publique, notamment d'information du public.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms et prénoms dans les diverses activités d'information du grand public qui sont les siennes, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Fait à :

Le :

Signature